

REUNION ADMINISTRATIVE de rentrée des clubs

MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2026
Visioconférence 18h30-20h00

Ordre du jour

Quelques rappels / nouveautés saison 2026-2027

Accueil du président Régional

Intervention : Jérôme BRIOIS (DRAJES)

« La mission des services civiques, et l'encadrement : diplôme /carte professionnelle »

- 1) Point IRFA
 - 2) E-paiement (Affiliations et Licences)
 - 3) Mutation : rappel date limite
 - 4) Changement de club en cours de saison : licence supprimée
 - 4) Contrôle d'honorabilité
 - 5) Modification des spécialités du club
 - 6) Compétitions : engagement accréditations
 - 7) Qualiclub
 - 8) Informations sur la Gym pour Tous
 - 09) Communication: site internet / Réseaux sociaux
- Conclusion du président

Permanences téléphoniques

SIEGE DE CYSOING (59)

Marie Laure KERKHOVE :
Pôle formation / IRFA
03.20.56.28.39 / 06.33.38.65.62
Lundi : 14h-17h
Mardi-Vendredi : 9h-12h
Mercredi : 14h-16h

Fanny LIENARD :
Chargé de développement / IRFA- CADRES
03.20.56.28.39/06.82.01.17.07
Lundi-Mardi -Mercredi-Vendredi :
8h30-12h30 / 13h00-17h00
Jeudi : 13h00-17h00

ANTENNE DE MERICOURT L'ABBE (80)

Catherine BERCHON :
Pôle Secrétariat
03.22.40.61.83 / 06.75.88.13.79
Mardi - Vendredi : 8h30-12h
Lundi - Jeudi :13h30-17h30
Mercredi : 8h30-11h00

Aurélie SINOQUET :
Pôle communication
06.75.88.13.98
Lundi - Mardi – Jeudi - Vendredi :
8h30-12h/13h30-16h30

La mission des services civiques, et l'encadrement : diplôme /carte professionnelle

Jérôme BRIOIS (DRAJES)

Ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative

- Réglementation applicable aux associations sportives

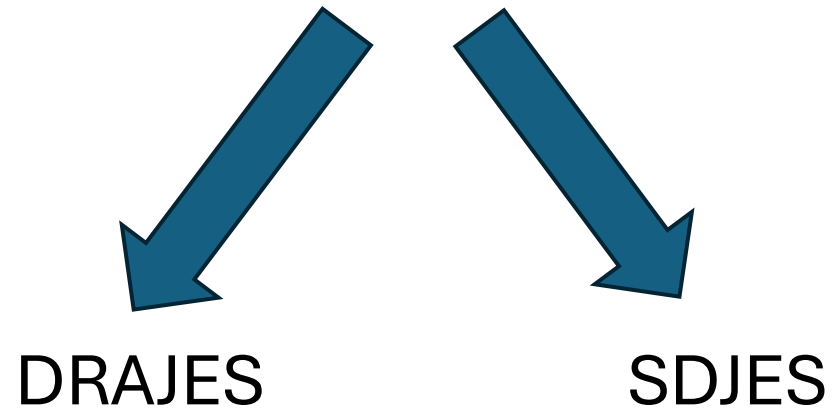
Jérôme Briois
DRAJES Hauts de France

Programme

1. Organisation du ministère
2. Services civiques
3. Réglementation

Organisation du ministère

Direction des sports



Organisation du ministère

- Direction des sports
 - Réglementation
 - Politiques prioritaires
 - Cellule Signal sport

Organisation du ministère

- Organismes déconcentrés
 - DRAJES : délégation **régionale** académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
 - Pôle pratique sportive tout au long de la vie (PPSTLV)
 - Pôle Jeunesse
 - Pôle des métiers de l'animation et du sport
 - Pôle protection des populations
- Missions principales :
 - Coordination des politiques publiques
 - Formations professionnelles
 - Services civiques

Organisation du ministère

- Organismes déconcentrés
 - SDJES : Service **départemental** de la jeunesse, de l'engagement et des sport
 - Organisation différente pour chaque SDJES
- Missions principales
 - Contrôles des EAPS et des ACM, enquêtes administratives en cas de signalements
 - Délivrance des cartes professionnelles, traitement des équivalences de diplômes étrangers
 - Politiques publiques avec financement ANS (Projet Sportif Territorial) : savoir nager, savoir rouler à vélo, aide à l'emploi sportif
 - Services civiques et réserve citoyenne

Services civiques : Cadre réglementaire

- Obligations de la structure :
 - Formation obligatoire du tuteur (1 jour et demi)
 - Fournir un tuteur unique tout au long de la mission
 - Travail sur le projet d'avenir (avec le tuteur)
 - Rédaction du bilan nominatif (avec le tuteur)
 - Prestation de subsistance (114,85 euros) => obligatoire

Services civiques : Cadre réglementaire

- Le stagiaire :
 - De 16 à 25 ans, 30 pour les PSH
 - Durée du service : 6 à 8 mois, pour 24 à 35h par semaine
- Obligations:
 - Formation 3 jours : 1jour PSC1, 2 jours dans le catalogue habilité DRAJES

Services civiques : Cadre réglementaire

- **POINTS DE VIGILANCE**

- **Principe de non substitution de l'emploi du SC**
- **NB : La mission doit être claire et déclinée en activités ; le volontaire pourra être force de proposition au fil de sa mission, la liberté d'initiative est importante.**
- **Le volontaire n'est pas un éducateur supplémentaire, il ne peut être utilisé comme un "renfort" pour faire face à un manque de personnel.**

Services civiques : Cadre réglementaire

• POINTS DE VIGILANCE

- Principe de non substitution de l'emploi du SC
- NB : La mission doit être claire et déclinée en activités ; le volontaire pourra être force de proposition au fil de sa mission, la liberté d'initiative est importante.
- Le volontaire n'est pas un éducateur supplémentaire, il ne peut être utilisé comme un "renfort" pour faire face à un manque de personnel.

Services civiques : Cadre réglementaire

- **POINTS DE VIGILANCE**

- **il ne peut en aucun cas :**

- remplacer un salarié ou occuper un poste qui devrait être assuré par un professionnel ; remplacer un éducateur sportif diplômé (même si le volontaire est diplômé) lorsque qu'une qualification est requise
- assurer seul l'encadrement d'une séance sportive ou avoir la responsabilité d'un groupe
- effectuer des tâches indispensables au fonctionnement courant

Services civiques : Cadre réglementaire

- **Et enfin des exemples de missions :**

- Favoriser l'accès de tous les publics aux activités gymniques et contribuer à la vie du club.
- Contribuer au développement de l'accueil des jeunes enfants en participant aux animations et en accompagnant les actions mises en place par les éducateurs du club.
- Participer à l'amélioration de l'accueil et à l'information des licenciés et contribuer à la mise en place d'outils favorisant l'accès aux activités du club.
- Favoriser la découverte de la gymnastique auprès de nouveaux publics.
- Favoriser l'accès à la pratique des publics éloignés.
- Développer des actions intergénérationnelles.
- Sensibiliser les licenciés aux valeurs du sport et à la citoyenneté
- Contribuer à une démarche écoresponsable du club

Services civiques : Cadre réglementaire

- Et non :
- Gérer les inscriptions et le secrétariat du club, tenir la buvette
- Encadrer les groupes de babygym et assurer les séances du mercredi après-midi.
- Aide éducateur : concevoir et animer les séances du mercredi et du samedi pour les petits.

Services civiques : Cadre réglementaire

Contacts :

- 02 : antoine.havard@ac-amiens.fr
- 59 : benjamin.vandooren@ac-lille.fr
- 60 : florence.harmand@ac-amiens.fr
- 62 : clemence.kucharski@ac-lille.fr
- 80 : abdellah.bouchta@ac-amiens.fr
- DRAJES : severine.rondel1@region-academique-hdf.fr
- Lien utile : <https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire/documents-et-outils-organismes>

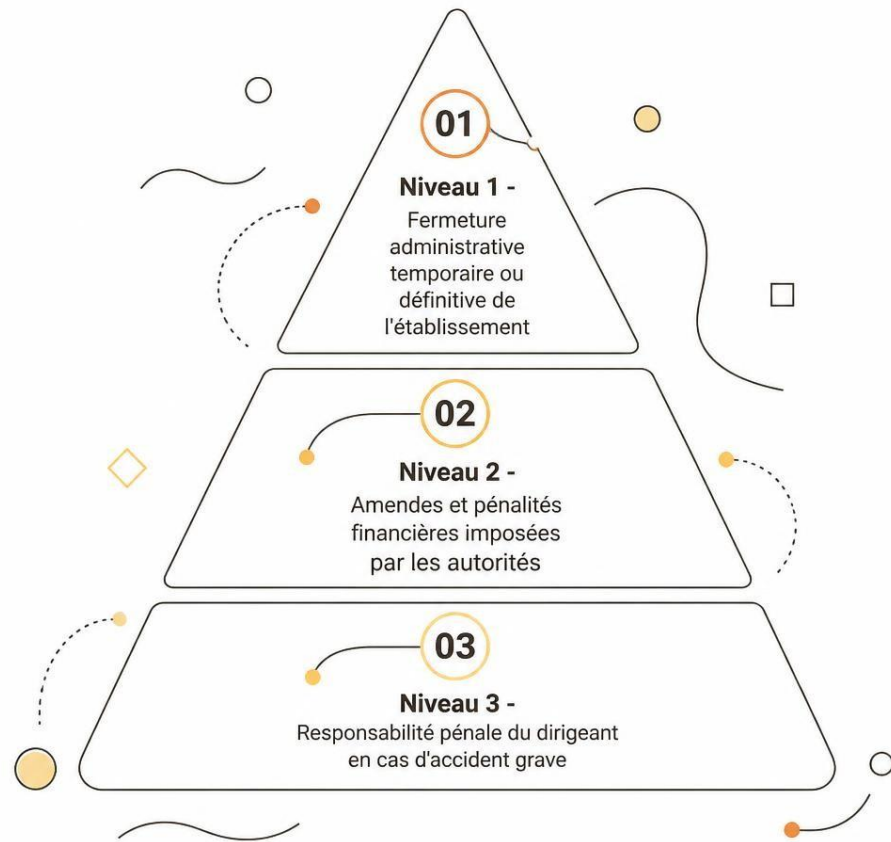
Obligation des établissements d'activités physiques et sportives

- Obligation d'affichage :
 - Assurance en responsabilité civile (accident corporel et matériel)
 - Copie des diplômes, attestation de stagiaires, et cartes professionnelles pour les éducateurs rémunérés
 - Tableau d'organisation des secours
 - Affichage signal sport de lutte contre les violences dans le sport
 - Interdiction de fumer

Obligation des établissements d'activités physiques et sportives

- Autres obligations :
 - Registre de sécurité
 - Trousse de secours (attention aux dates de péremption)
 - Information fournie à chaque usager sur les conditions d'assurance
 - Extincteurs avec vérification annuelle
 - Défibrillateur
 - Sortie de secours dégagée
 - Signalement au préfet en cas d'accident grave (plateforme EME)

Obligation des établissements d'activités physiques et sportives



Un cadre légal contraignant

Le non-respect de la réglementation expose les présidents d'associations à des conséquences sérieuses, graduées selon la gravité des manquements.

- **Fermeture administrative** : temporaire ou définitive, prononcée par le préfet ou la DRAJES.
- **Amendes financières** : pénalités proportionnelles aux infractions constatées lors des contrôles.
- **Responsabilité pénale** : en cas d'accident grave lié à une négligence avérée du dirigeant.

Réglementation de l'encadrement dans les associations sportives

- Métier réglementé, pour exercer contre rémunération :

OBLIGATION DE CARTE PROFESSIONNELLE

- Sanction :

- **Amende et prison** : L'employeur ou le dirigeant qui emploie un éducateur sportif sans la qualification requise (diplôme inscrit au RNCP) encourt jusqu'à **1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende** (articles L. 212-8 et L. 212-12 du Code du sport). Le salarié non qualifié s'expose aux mêmes peines pour exercice illégal.

Réglementation de l'encadrement dans les associations sportives

- Prérogative d'encadrement :

- Inscrit à l'annexe II-1 du code du sport :

- https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042269397

- Arrêté de création du diplôme :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051452783>

- En cas de contrôle : honorabilité des bénévoles

Merci à vous

Des questions ?

Formation IRFA

Marie-Laure KERKHOVE
Vice-présidente: Brigitte GUILLAUME

9) Informations IRFA

- Le calendrier prévisionnel a été mis en ligne sur le site du Comité Régional en juillet.
- Le catalogue V1 a été mis en ligne en juillet. Toute autre modification fera l'objet d'une lettre régionale IRFA.
- Inscriptions aux formations fédérales via ffgymlicence (tutoriel sur le site du Comité Régional)
 - Lien : <https://hauts-de-france.ffgym.fr/Formation-IRFA>
- Ouverture des sessions début septembre
- Fermeture des sessions 30 jours avant le début de la formation

► Critères de sélection

Filière : Diplôme : Organisé par :

Recyclage ☒ Formation initiale diplômante ☐ Formation initiale non diplômante ☐ Saison: Inscriptions ouvertes ☒ Inscriptions closes ☐

Sessions closes ☐

Filtrer

► Résultats de la sélection

Diplôme	Dates formation	Examen/Fin formation	Fin inscription	Organisateur
Juge 1 Gymnastique Rythmique	27/09/2025 au 28/09/2025	28/09/2025	12/09/2025	Région HAUTS-DE-FRANCE
Juge 2 Gymnastique Rythmique	27/09/2025 au 28/09/2025	28/09/2025	12/09/2025	Région HAUTS-DE-FRANCE
Juge 3 Gymnastique Rythmique	27/09/2025 au 28/09/2025	28/09/2025	12/09/2025	Région HAUTS-DE-FRANCE

Se placer sur une ligne et cliquer sur

Diplôme: Juge 2 Gymnastique Rythmique

RECYCLAGE

Session:

Date d'examen: 28/09/2025 Organisateur: Région HAUTS-DE-FRANCE

Nb de pré-inscrits: 0 Nb d'inscrits: 0

► Nouvelle pré-inscription

Critères de recherche:

Numéro de licence:

Nom:

Rechercher 🔍

Recherche exacte: ☐

Prénom:

► Liste des inscrits

Nom	Prénom	Date de naissance	Num licence	Saison	Club	Date inscr	Inscrit par	Inscrit	Refusé

Retour ←

Fermer

Enregistrer 💾

Imprimer 🖨

Diplôme: Juge 2 Gymnastique Rythmique

RECYCLAGE

Session:

Date d'examen: 28/09/2025 Organisateur: Région HAUTS-DE-FRANCE

► Nouvelle pré-inscription

Nb de pré-inscrits: 0 Nb d'inscrits: 0

Critères de recherche:

Numéro de licence:

Nom:

Recherche exacte: ☐

Prénom:

Rechercher 🔍

► Liste des inscrits

Application Gestion des Licences — Mozilla Firefox

licence.ffgym.fr/ffgym/formation/displayLicencies.do?numLicence=&nom=berchon&prenom=&recEx

Résultats de la recherche

N° Licence	Année Licence	Nom	Prénom	Sexe	Date Naissance	Club
32080.064.00147	2025	BERCHON	Catherine	F	24/12/1973	AVENIR GYMNIQUE DE CORBIE
32080.064.00759	2025	BERCHON	Gérard	M	24/11/1947	AVENIR GYMNIQUE DE CORBIE
11078.013.02126	2025	BERCHON	Mathilde	F	25/07/2017	MONTIGNY LE BRETONNEUX GYMNASTIQUE
52044.069.13841	2025	BERCHON	Solenn	F	16/02/2008	LEO LAGRANGE
11078.013.02127	2025	BERCHON	Victoria	F	13/12/2015	MONTIGNY LE BRETONNEUX GYMNASTIQUE

ANNULER ✖

INSCRIRE ➡

Refusé

Nom/rechercher/et
selectionner

Diplôme: Juge 2 Gymnastique Rythmique

RECYCLAGE

Session:

Date d'examen: 28/09/2025 Organisateur: Région HAUTS-DE-FRANCE

Nb de pré-inscrits: 1 Nb d'inscrits: 0

► Nouvelle pré-inscription

Critères de recherche:

Numéro de licence:

Nom:

Rechercher 🔍

Recherche exacte: ☐

Prénom:

► Liste des inscrits

Nom	Prénom	Date de naissance	Num licence	Saison	Club	Date inscr	Inscrit par	Inscrit	Refusé
BERCHON	Catherine	24/12/1973	32080.064.00147	2025	AVENIR GYMNIQUE DE CORBIE	03/09/2025	Région HAUTS-DE-FRANCE	☒	☐

Retour ←

Fermer

Enregistrer 💾

Imprimer 🖨

Informations IRFA

4 semaines avant la formation :

- Envoyer à l'IRFA (irfa@ffgym-hdf.fr) à Fanny LIENARD (fanny.lienard@ffgym-hdf.fr) et au responsable de la formation :
 - La fiche de participation à la restauration/hébergement
- Envoyer au responsable de la formation (coordonnées sur la convocation), à B.Guillaume : brigitte.guillaume2@wanadoo.fr ML Kerkhove : irfa@ffgym-hdf.fr
 - La fiche suivi stagiaire
 - La fiche de besoin club

Le 1^{er} jour du stage apporter

- L'autorisation droit à l'image
- L'autorisation parentale
- Le règlement intérieur signé par le stagiaire et le club

A l'issue de la formation envoyer le questionnaire satisfaction club à l'IRFA

[QUESTIONNAIRE SATISFACTION CLUB](#)

Formation Ethique

Commande du bureau fédéral

1. Une FPC globale sportive et éthique pour les entraîneurs du PPF. Cette FPC est obligatoire (en cas d'impossibilité, se rapprocher d'une autre région).

- 1) 7h de FOAD à faire avant la Formation (ouverture le 01/11/2026)
- 2) 28 et 29 novembre 2026 à Wattignies (horaires 9h/12h et 13h30/16h)
- 3) QCM validation des compétences

Informations importantes :

En cas de place disponible, à cette formation sera accessible aux emplois ANS (tarif : 180€)

En cas de non-participation, le club n'aura plus :

Sa reconnaissance de Club Formateur

Son aide ANS

Liste des inscrits à la FPC du 28 et 29 Novembre 2026 à Wattignies

Frais pédagogiques pris en charge par la FFGym

clubs	Noms prénoms
AMGA	MARQUILLIES-VIENNE Gwendoline
AMGA	LENCLOS Johan
AMGA	LENCLOS Laëtitia
HENIN	DESSAINT Claire
HENIN	YEFI Emma
HENIN	LAUMET Thomas
DUNKERQUE	RIVETTI Céline
DUNKERQUE	DEHAENE Marie-Hélène
DUNKERQUE	BOSSU Chloé
SOISSONS	CYRKLEWSKI Magalie
BOULOGNE	JOVENIN Axelle
BOULOGNE	SAUVAGE Emma
CALAIS	LEDOUX Delphine
CALAIS	DUVAL Mélanie
CALAIS	NADA Jennane
CALAIS	GUILLERE Kathia
CALAIS	KARBANOV Svetlana
ETOILE GYM ACROBATES	DANDRE Albane
HALLUIN	MARTEL Grégory
VILLENEUVE D'ASCQ	MARAIS Gaëlle
VILLENEUVE D'ASCQ	CHIMOT Caroline
VILLENEUVE D'ASCQ	BRUN Caroline
VILLENEUVE D'ASCQ	DECONNINCK Caroline
VILLENEUVE D'ASCQ	MOREL Marine
VILLENEUVE D'ASCQ	CHEVALET Sylène

Formation Ethique

- La mise en place d'une formation sur l'éthique pour les entraîneurs qui ont une carte professionnelle, sera également obligatoire (saison 2027-2028)
- Une formation éthique pour les bénévoles, les juges, les dirigeants qui est facultative. Elle est toutefois obligatoire pour toute personne missionnée par la Fédération. Une attestation sera délivrée à ceux qui auront suivi cette formation (saison 2027-2028)

Réforme de la formation fédérale

- À la suite du colloque des formateurs
 - Pas de modifications sur la saison 2026/2027
 - Des nouveautés sont prévues sur la saison 2027/2028, qui font suite aux différents formulaires que les clubs ont renseigné via la fédération.

BPJEPS

- Dossier déposé auprès de la DRAJES, en attente de validation
- Accord positif du DTN en charge de la formation
- Début de formation début novembre 2026, fin de formation en décembre 2027
- 19 candidats inscrits
- Formation en alternance, cours les lundis et mardis, plus vacances

Informations générales

Catherine BERCHON

1) Rappel : E-paiement (Affiliations et Licences)

Vous retrouverez les documents utiles sur le site de la FFGym <https://www.ffgym.fr>
dans la rubrique mon espace / E-paiement-Clubs

Affiliation :

Une affiliation = un paiement = une référence unique de virement

A comme affiliation N° affiliation sans point

A 32080064

Si modification de votre bureau, il n'y a que le CR qui peut faire le changement.

Changement = copie du compte rendu de réunion ou d'AG au CR

1	2	3	4
Prendre les licences des 3 dirigeants	Compléter la rubrique honorabilité avec au minimum le bureau	Je paie mon affiliation a la FFG par virement ou CB	La FFG valide les décomptes licences dès qu'elle a reçu le règlement

Décompte:

Un décompte n'est plus modifiable après envoi

La licence Fédérale et l'assurance ne sont pas remboursables

Le système contrôle automatiquement le décompte

Si le décompte contient des mutations de niveau performance le décompte passera à l'état « à contrôler »

Lorsque le CR a contrôlé un décompte, celui-ci recevra un mail (**adresse correspondance**) afin de l'avertir de sa possibilité de régler le décompte.



Conseil: si vous avez des mutations, faites un décompte seul

Un décompte = un paiement = une référence unique de virement

Le montant saisi doit correspondre **exactement** au montant demandé

Si vous avez fait une erreur NE FAITES PAS DE VIREMENT COMPLEMENTAIRE

Ecrivez à epaiment@ffgym.fr en précisant le n° décompte, le montant payé et la date du paiement,

D comme décompte N° affiliation sans point N° décompte

D 32080064 20266587

- Je paie mon affiliation et mes licences auprès de la FFG par

CB	VIREMENT
Décompte inférieur à 15000€	Délai de 1 à 5 jours
Plafond autorisé suffisant	Nom de bénéficiaire : LEMONWAY
Carte activée	FR7630004029990001029448273
Avoir réalisé moins de 5 paiements à destination de la FFGym au cours des dernières 24h	BIC: BNPAFRPPXXX



Ne pas faire les décomptes en dernière minute



Problème de règlement: epaiement@ffgym.fr

Problème informatique d'ordre général: informatique@ffgym.fr

2) Rappel : Procédure de Mutation 2026-2027

Clôture 10 septembre 2026



Mutation hors délai (après le 10 septembre 2026)

Une mutation peut être demandée après le 10 septembre pour tous les licenciés, sauf ceux qui figurent sur la Ranking list.

Le président du Comité Régional du club d'accueil reste souverain dans l'appréciation du motif de la demande (qui doit rester exceptionnel), et lui seul peut autoriser ou refuser la mutation.

Vous retrouverez les formulaires sur le site de la région : <https://hauts-de-france.ffgym.fr/>

3) CHANGEMENT DE CLUB EN COURS DE SAISON

Rappel :

- **Uniquement pour les licenciés non listés**
- **Doit rester un cas exceptionnel** (déménagement etc...)
- **La licence et l'assurance sont valables sur tout le territoire**, pour toutes les actions organisées par les clubs affiliés et les structures déconcentrés de la FFGym...
- **Un gymnaste peut s'entraîner dans un autre club avec l'accord des deux présidents** (pas de nécessité de changer le club sur la licence)

Procédure à suivre:

- 1- Le club averti le comité régional
- 2- Le CR supprime la licence initiale (pas de remboursement)
- 3- Pour qu'elle soit mutée vers un autre club il faut que le nouveau club reprenne la licence **dans un décompte à part**, l'envoie mais **ne le paie pas** (si plusieurs licenciés sont concernés, ils peuvent être groupés dans le même décompte)
- 4- Prévenir le comité régional quand le décompte est fait
- 5- Le comité régional prévient la FFG
- 6- La FFGym valide hors application la licence afin qu'elle ne soit pas payée deux fois
- 7- Le remboursement doit se faire entre le club quitté et le club d'accueil

En cas de changement de région /département, la région et le département du club quitté devront rembourser leur cotisation territoriale à la région/département du club d'accueil

4) Contrôle de l'honorabilité des dirigeants et encadrants bénévoles

Qu'est-ce que le contrôle d'honorabilité?

Le contrôle d'honorabilité vise à vérifier que les personnes qui exercent certaines fonctions n'ont pas été condamnées pour des faits leur interdisant de les exercer

Quelle est la procédure ?



Qui est concerné ?



1. Le club se connecte sur sa fiche club dans FFGymLicence

FFGYMLICENCE

Administration

Entités

Clubs

Licences

Consulter

COMMENT FAIRE ?

Une fois sur : <https://www.ffgym.fr>

8. Contrôle d'honorabilité



3. En cliquant sur « + », il ajoute :

- a. le président, le trésorier, le secrétaire et tous les membres du conseil d'administration/comité directeur/Bureau pour la fonction « dirigeant »
- b. les entraîneurs, intervenant à titre bénévole, peu importe la durée d'intervention, pour la fonction « encadrant »
- c. les juges, quel que soit leur niveau de jugement, pour la fonction « juge »

Fonction :

Lieu de naissance :

Nom de naissance :

Attention :

- Si une personne est à la fois dirigeante et encadrante, ou juge et encadrante, la catégorie à cocher est ENCADRANT. Si une personne est à la fois dirigeante et juge, la catégorie à cocher est DIRIGEANT.
- Vous ne pourrez pas valider votre fiche club si les informations des licenciés soumis à l'obligation d'honorabilité (LSOH) ne sont pas présentes

Important: si la personne est dirigeante, juge et encadrante il faut mettre encadrant

4. Pour chacun d'eux, il renseigne :

- a. le nom de naissance
- b. le lieu de naissance

Les informations renseignées doivent être identiques à celles figurant sur la pièce d'identité de l'intéressé.

⇒ S'il est né en France, l'écran à renseigner est le suivant :

Si né en France :

Département de naissance :

Commune de naissance :

Code Postal: Ville:

Code Commune:

⇒ S'il est né à l'étranger, l'écran à renseigner est le suivant :

Si né à l'étranger :

Pays de naissance :

Nom pays :

Code pays :

Ville de naissance :

**Toutes les données
sont saisies, exactes
et conformes à l'acte
de naissance**



**Bien mettre sur la
licence d'une femme
son nom de jeune fille**

5) Modification des spécialités du club

Vous rendre dans votre fiche club (ajouter ou retirer une spécialité)

Spécialités

+ - Aucune sélection ▼

GYM ARTISTIQUE FEMININE

GYM POUR TOUS

☒ Baby Gym

☒ Gym +

☒ Autre

Qualité

Spécialités

+ - Aucune sélection ▼

GYM ARTISTIQUE MASCULINE

GYM ARTISTIQUE FEMININE

GYM RYTHMIQUE

GYM AEROBIC

TEAM GYM

TRAMPOLINE

TUMBLING

GYM ACROBATIQUE

GYM POUR TOUS

PARKOUR

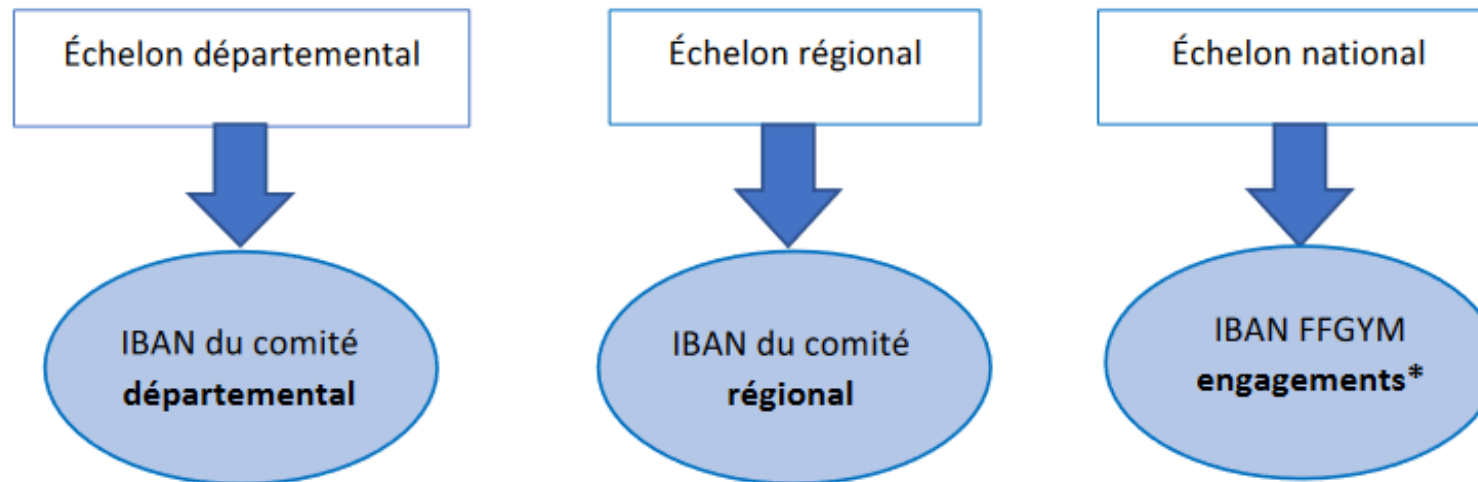
Qualité

Annuler ✕

Valider ✓

6) Compétitions: engagement accréditations

Je paie pour un engagement en **COMPETITION**



Au niveau de l'échelon régional mettre un libellé détaillé :

Nom du club/sigle- Discipline - Intitulé de la compétition et lieu

Iban COMITE REGIONAL Engagements : FR76 1027 8026 8300 0478 9020 152



Outils compétitifs: scoregym@ffgym.fr

Compétitions : points importants à retenir pour les clubs

- ✦ Pour les licenciés du niveau performance: le certificat médical doit dater de moins d'1 an au moment de la demande de licence. Ex CM Mme X, datée du 14 mars 2024 , CM périmé le 14/03/2025
- ✦ L'accès au plateau de compétition est autorisé aux photographes ayant fait une demande auprès du comité régional. (par mail à Catherine)
- ✦ La photo récente est obligatoire sur la licence
- ✦ Engagements: les règlements doivent être effectués avant la compétition.
- ✦ Les personnes de l'informatique doivent être formées à score gym et être présentes le jour de la compétition pour les inters départements ainsi que pour les régions. (GAM-GAF aussi)
- ✦ **Rappel :** Un club secondaire ne peut pas avoir la même discipline que le club principal
- ✦ **Jugement :** Obligation de faire l'engagement des juges 2 semaines avant le premier jour de la compétition. (sinon amende de 50 euros)
Pour un remplacement de juge, vous rapprocher du responsable de juge de la discipline.
- ✦ **Les forfaits sont à faire sur engagym par le club.**
(Attention : forfait après la sortie de l'organigramme nominatif, les frais d'engagements restent dus)
- ✦ **Les changements de composition d'équipe sont à faire obligatoirement sur engagym avant le lundi 23h59 qui précède le week-end de compétition. A compter du mardi, seules les modifications sur présentation d'un certificat médical seront prises en compte.**
 - Pour les individuels : si repêchage fournir un certificat médical et ne pas oublier de cocher la case repêchage.
 - Pour les équipes : mettre l'ensemble des certificats médicaux dans 1 dossier unique, une seule pièce possible à intégrer dans engagym

Chaque club peut accréditer jusqu'à la date limite de forclusion ses entraîneurs et son dirigeant.
PS: un dirigeant maximum par club par journée de compétition (à faire sur engagym)

Attention: pour l'engagement de vos entraîneurs et dirigeants, si besoin merci de cocher les autres spécialités en plus de sa spécialité principale

The screenshot displays the Engagym interface for club management, divided into two main sections: 'Club principal' and 'Club secondaire'.

Club principal:

- Club : ETOILE SPORTIVE DES CHEMINOTS LONGUEAU AMIENS METROPOLE GYMNASTIQUE
- Spécialité principale : GYM ARTISTIQUE FEMININE (dropdown menu)
- Autres spécialités :
 - ☒ GYM ARTISTIQUE MASCULINE
 - ☐ GYM ARTISTIQUE FEMININE
 - ☒ GYM RYTHMIQUE
 - ☒ TUMBLING
 - ☐ GYM POUR TOUS (dropdown menu)
 - ☒ PARKOUR

Club secondaire:

- Club : (empty text box with edit and delete icons)
- Numéro d'affiliation : (empty text box)
- Spécialités : (empty large text box)

Diplômes Cadre, juge et acteur qualité

At the bottom, there are three buttons: 'Annuler x', 'Valider ✓', and 'Licence' with a printer icon.

Pour les organisateurs d'une compétition, je vous invite à vous rendre sur le site de la région pour:

- prendre connaissance du cahier des charges,
- consulter le catalogue de l'IRFA pour les formations de score gym en cas de besoin

7) Point d'information – QualiClub

Comme annoncé dans nos précédentes communications, la plateforme **QualiClub** n'est plus accessible depuis **septembre 2025**, en raison de problèmes techniques rencontrés par le prestataire.

À ce jour, la Fédération n'a plus accès aux documents qui y avaient été déposés.

Une solution transitoire a toutefois été mise en place pour les clubs ayant débuté leur démarche avec un accompagnateur **avant février 2026** : leurs dossiers ont été récupérés et transmis via WeTransfer afin d'être intégrés dans un espace SharePoint fédéral.

Pour les autres clubs, le Bureau Fédéral a confié à la **Commission Nationale de Labellisation** une réflexion visant à repenser entièrement le dispositif QualiClub.

L'objectif est de proposer une nouvelle version, plus simple et plus accessible, dont le déploiement est envisagé à **l'horizon fin 2027**.

En attendant, les **renouvellements de reconnaissance seront automatiquement prolongés** jusqu'à la mise en service de cette nouvelle plateforme.

Accompagnement au niveau du Comité Régional

Dès que nous disposerons de nouvelles informations de la Fédération sur cette réorganisation, nous souhaitons mettre en place plusieurs actions pour accompagner les clubs :

1	2
organiser des webinaires afin d'aider les clubs à préparer leur dossier	élaborer des fiches techniques pour faciliter la rédaction des statuts et des règlements

Nous encourageons enfin les clubs déjà engagés dans la démarche à **poursuivre la préparation de leurs documents**. Ils seront ainsi prêts à déposer leur dossier dès l'ouverture de la nouvelle version de **QualiClub**. (exemple: statut, règlement intérieur, début/fin d'entraînement, fiche déplacement....)

A la date du 08/06/2026

22 clubs sont actuellement titulaires d'une reconnaissance



13 clubs sont actuellement titulaires d'un label :



Attention :

- Les clubs qui ne sont plus à jour avec les renouvellements de labels n'ont plus le droit d'utiliser les anciens logos sur leurs courriers.



8) Informations sur la Gym pour Tous

Nouveautés:

La dernière année pour EVEIL GYMNIQUE sera celle des 5 ans soit l'année 2022.

Formation à partir de 16 ans pour l'Animateur fédéral.

Communication

Aurélie SINOQUET

Restez informés



@Comité Régional Hauts-de-France Gymnastique



@ffgym_hauts_de_france



<https://hauts-de-france.ffgym.fr>



COMITÉ
RÉGIONAL
HAUTS-DE-FRANCE

Depuis plusieurs années, nous limitons les envois d'informations par mail, vous trouverez toutes les informations sur notre site internet

<https://hauts-de-france.ffgym.fr/>

LES INFORMATIONS FEDERALES

Toutes les informations fédérales sont relayées dans l'onglet "Actualités".

LES INFORMATIONS REGIONALES

- **Les brochures techniques régionales et nationales** => dans l'onglet *"compétitions/stages"* puis dans *"base documentaire"*.
- **Les regroupements et stages régionaux** => dans l'onglet *"compétitions/stages"* puis dans *"stages régionaux/DRA"*.
- **Les organigrammes des compétitions de toutes les disciplines** => dans l'onglet *"compétitions/stages"* puis dans *"Organigrammes"* et vous choisissez votre discipline OU dans *"l'agenda"* sur la page d'accueil puis vous choisissez la date qui vous intéresse.
- **Les formations/IRFA** => dans l'onglet *formations/IRFA* puis vous choisissez la formation que vous souhaitez OU dans *"l'agenda"* sur la page d'accueil puis vous choisissez la date qui vous intéresse.
- **Les offres d'emplois** => n'hésitez pas à envoyer vos offres par mail avec un fichier

Comment me contacter ?

Par mail => aurelie.sinoquet@ffgym-hdf.fr

Par téléphone => 06.75.88.13.98

Agenda

- Réunion technique de rentrée des clubs : 13 septembre à 9h30 à Liévin
- Assemblée Générale ordinaire : 13 septembre à 14h à Liévin
Contrôle des mandats à 13h

Gym Paris 2026 les 26 et 27 septembre 2026 GAM-GAF

Conclusion du président.

Merci aux intervenants, Jérôme BRIOIS et et
l'équipe des salariées.

Bonne rentrée à toutes et à tous, merci pour la
richesse des échanges.



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Projets sportifs fédéraux (PSF)

